

Informations générales pour les parents

Nous souhaitons vous informer sur certains points de notre fonctionnement, qui nous tiennent particulièrement à cœur. Les équipes restent bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Repas

Notre établissement est labélisé fourchette verte « tout petits » et « juniors ». vous trouverez les menus servis à la crèche toujours sur notre Site Internet www.le-bosquet.ch

Les repas des tout-petits sont issus de production bio. Lors des anniversaires, les parents peuvent amener un gâteau. Merci d'informer préalablement pour que nous puissions informer notre cuisine.

Fermetures annuelles

Notre Crèche est fermée durant les fériés du canton de Fribourg ainsi que durant les vacances scolaires de fin d'année, et la dernière semaine de juillet (semaine débutant le dernier lundi de juillet) et la première semaine d'août. Vous trouverez les plannings toujours sur notre Site Internet.

Horaires

La Crèche est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Elle ferme à l'heure indiquée, vous êtes priées d'arriver 10 minutes avant la fermeture afin qu'un échange sur la journée puisse avoir lieu et que votre enfant puisse quitter la Crèche tranquillement. La veille des jours fériés, la crèche ferme à 17h30.

Téléphones portables

Votre enfant a besoin de votre attention et de votre présence avant d'arriver à la Crèche et lors des retrouvailles. C'est pour cette raison que nous vous suggérons, de ne pas utiliser votre téléphone portable 20 minutes avant la séparation et 20 minutes après les retrouvailles.

Wifi

Actuellement, il est difficile de trouver un consensus dans les discours scientifiques par rapport aux ondes électromagnétiques. Les familles reçoivent en général de nombreux signaux wifi dans leurs domiciles dont elles ne maîtrisent souvent pas les sources d'émission.

Le Bosquet a opté pour la « sobriété » face aux émissions des boîtiers wifi et antennes relais. Nos accès Internet sont câblés à 100% et aucune antenne wifi n'est installée.

Code d'accès

Les établissements d'accueil de la petite enfance peuvent être confrontés à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes non autorisées, enlèvement d'enfant) susceptibles de causer des graves dommages aux personnes et aux biens. Hormis le personnel, l'accès est autorisé aux parents de la crèche. La sécurité d'accès fait partie de notre concept de sécurité et les codes d'accès sont changé régulièrement. Les livreurs et autres entreprises sont accompagné par les personnes qui les ont appelées.

Pour cette raison, nous vous prions de ne pas laisser entrer des personnes qui aurait oublié leur code ou qui souhaitent « profiter » de rentrer avec vous. En cas de code oublié, veuillez appeler le groupe de votre enfant qui s'occupera de vous faire entrer.

Sécurité incendie

Le Bosquet est équipé d'un système de détection de fumé. Le personnel est régulièrement formé sur le protocole à appliquer en cas d'alarme incendie et pour l'évacuation rapide des enfants.

Jeux et mouvement à l'extérieur

Les enfants sortent tous les jours. Nous vous prions de veiller à leur équipement adéquat en fonction du temps et de prévoir des habits de rechange.

Pour un développement social durable

Le Bosquet limite les sorties en dehors du Bosquet et favorise les activités dans notre magnifique jardin. Les sorties en ville ou dans le village demandent plus de personnel et il est encore plus exigeant d'assurer la sécurité.

Lors des sorties, les consignes suivantes sont à respecter :

Les enfants doivent toujours être accompagnés par au moins deux personnes (sauf < 24 mois, 1 éducatrice, 1 poussette, max. 4 enfants) dont au moins une personne diplômée.

Pour chaque sortie à l'extérieur du jardin, l'éducateur-trice responsable **doit prendre la trousse de 1^{er} secours**, un petit bloc et crayon (insérés dans la trousse de 1^{er} secours), **un téléphone portable et la liste des numéros de téléphones** à appeler en cas de besoin.

Enfant malade

Les collectivités d'enfants, mettant en contact de nombreuses personnes dans un espace relativement restreint, favorisent la transmission d'agents infectieux.

La crèche n'est pas équipée pour prendre en charge des enfants malades. Si l'enfant tombe malade durant la journée, la crèche prend contact avec les parents.

Le maintien ou l'exclusion de la crèche doit se faire sur la base des **besoins de l'enfant malade, de son confort**, et des **capacités du personnel** à assumer un supplément de travail (température de 38.5°C ou plus, vomissements, diarrhée, **signes d'inconfort**).

Dans certains cas de maladies contagieuses, le retrait de la collectivité de l'enfant malade avant qu'il n'ait pu contaminer ses camarades est un moyen efficace de prévenir une épidémie. Dans le cas d'une telle maladie, l'enfant doit être retiré **jusqu'à ce qu'il ne soit plus contagieux**. Ces mesures sont nécessaires pour certaines maladies très contagieuses :

- La coqueluche
- L'impétigo
- Les infections à streptocoques (angine, scarlatine)
- L'hépatite virale A
- La tuberculose pulmonaire
- La rougeole

Seuls les médicaments prescrits par le pédiatre peuvent être administrés par le personnel éducatif, sous condition d'une copie de l'ordonnance. En cas de fièvre, la prescription du médecin est appliquée. Pour les médicaments prescrits par ordonnance et pour les médicaments accessibles sans ordonnance, les parents doivent signer le formulaire d'autorisation du Bosquet. Les médicaments doivent être munis d'une étiquette lisible et d'une date de péremption. Chaque médicament est administré avec les « système des 4 yeux ».

Soins pour le « petits bobos »

Selon les directives du médecin cantonal, nous sommes autorisés à désinfecter les petites plaies et à mettre un pansement. Si vous souhaitez que nous appliquons une pommade sur les « petits bobos », nous vous prions de mettre un petit tube (noté avec le nom de l'enfant, la date d'ouverture du tube) dans la trousse personnelle de votre enfant. Les éducatrices pourront alors l'appliquer en cas de besoin selon vos instructions. La vérification de la date de péremption est de votre responsabilité.

En cas d'urgence

Le personnel éducatif prend toutes les dispositions qui s'imposent. Le personnel est formé régulièrement à l'HFR pour les premiers secours et la réanimation cardiopulmonaire avec l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique.

Les frais inhérents à cette urgence sont supportés par les parents. Les parents sont informés dans les meilleurs délais.

La gestion des séparations et des réunions avec votre enfant

Nous vous prions de respecter les horaires de la Crèche, dans le but de permettre aux enfants des journées sereines à la crèche et des conditions de travail adéquates pour le personnel (vos enfants en profiteront).

Arrivées :

- matin : 6h30 - 8h45
- après-midi : 12h30 - 14h00

Départs :

- matin : 12h00 - 13h30 (au-delà le tarif de la journée est facturée)
- après-midi : 16h30 - 18h30 (le dépassement de l'heure de départ est facturé à CHF 25.00 par quart d'heure).

Chaque transition (des parents à la crèche et de la crèche vers les parents) représente une séparation pour l'enfant. Nous ne pouvons donc pas faire la transition seule, mais la manière de la faire aura un impact pour l'enfant. Chaque transition constitue donc impérativement un travail d'équipe entre les parents et l'éducatrice. La crèche, les parents et l'enfant forment un système triadique qui implique impérativement tout le monde dans le processus de la séparation. Si les séparations ou réunions ne se passent pas bien, il est important de voir si tous les experts sont suffisamment disponibles et si l'empathie est partagée. Si les parents transmettent leur malaise et leur difficulté à partir (culpabilité, inquiétude, soulagement) ou si l'enfant doit se débrouiller avec des parents pressés, pris par de multiples activités et donc peu disponibles pour l'accompagner dans cette transition, la suite de la journée va être plus difficile pour lui. Il est important que le parent, comme l'éducatrice, aient suffisamment de temps et de respect pour permettre à l'enfant de se séparer.

Le lien professionnel à un enfant, contrairement à la relation enfant-parents, n'implique pas d'amour, mais dans l'interaction que l'éducatrice a avec l'enfant, il y a de l'amour (langage, soins, repas). Cela montre à l'enfant qu'il a sa place et de la valeur dans le groupe. Il peut être très utile que l'enfant ait un objet de transition (doudou). L'éducatrice doit verbaliser les émotions des parents et de l'enfant et lui proposer des rituels, préparer la séparation avec les autres enfants et les adultes de la crèche, faire participer l'enfant au retour de la journée, etc.).

Il est important d'arriver au plus tard aux heures mentionnées. Cela permet à l'équipe éducative de vous accueillir avec votre enfant dans de bonnes conditions, de prendre note comment votre enfant se porte et s'il y a des particularités à prendre en considération durant la journée. Cette ponctualité permet à votre enfant également de participer au rituel d'accueil. Les rituels sont importants et ont des impacts positifs chez les jeunes enfants. La fonction première du rituel est de sécuriser l'enfant, de le rassurer sur le plan émotionnel, car le fait de savoir à l'avance comment les choses vont se dérouler lui donne un certain pouvoir. Une autre fonction du rituel est de donner des points de repère qui resserrent les liens familiaux et sociaux.

Départs

Les parents qui désirent bénéficier d'un temps d'échange avec l'éducatrice sont priées d'arriver au plus tard 10 minutes avant l'heure de fin d'accueil de l'enfant. Au moment de quitter la Crèche, nous vous demandons également de signaler clairement votre départ au personnel (surtout si vous venez accueillir votre enfant au jardin). Nous vous demandons de respecter les heures de départs de la crèche. En tant qu'employeur, nous avons également le devoir de veiller sur la santé de nos collaboratrices et collaborateurs et de leur offrir un lieu de travail sain, tout comme nous veillons à la santé générale de tous les enfants accueillis.

Les personnes responsables de Crèche est volontiers à votre disposition pour des informations complémentaires.

Elisabeth Reber, directrice